

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT
CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
PUBLICS ET PRIVES

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE
ET DE LA CONSOMMATION



ARRETE N° **0041** /MEPPDPIPP/SG/DGCC

Portant assujettissement des produits importés de première nécessité
aux régimes de blocage et de liberté contrôlée des prix

**LE MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA
PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHARGE DE LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES**

Vu la Constitution.

Vu la loi n°29/63 du 15 juin 1963 portant réglementation des Prix en République Gabonaise ;

Vu la Loi n°1/77 du 4 juin 1977 réglementant les stocks en République Gabonaise ;

Vu la Loi n°05/89 du 6 juillet 1989 relative à la Concurrence ;

Vu la Loi n°14/98 du 23 juillet 1998 fixant le régime de la Concurrence en République Gabonaise ;

Vu le Décret n°1/PR du 12 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°3/PR du 14 janvier 2019 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu le Décret n°0331/PR/MPMEAC du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises ; de l'Artisanat et du Commerce ;

Vu le Décret n°0332/PR/MEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement durable ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°00665/PR/MEFBP du 9 août 2004 portant création, attributions et organisation de la Direction générale de la Concurrence et de la Consommation ;

Vu le Décret n°0122/PR/MECTT du 18 février 2012 portant réorganisation de la Direction Générale des Impôts ;



Vu le Décret n°0258/PR/MCPMEADS du 09 août 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Commerce ;

Vu le Décret n°0422/PR/PDDEPIP du 09 août 2016 portant réorganisation de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;

Vu l'Arrêté n°100/MINECOFIN/DGPXEE du 7 août 1974 relatif à la publicité des prix ;

Vu l'Arrêté n°428/PR/MINECOFIN/PART/MCI du 20 avril 1976 relatif aux régimes des prix des produits importés ;

Vu l'Arrêté n°00043/VP/MTTFFLCCS/DGTT du 15 octobre 1984 définissant les distances normalisées entre localités du territoire Gabonais ;

Vu l'Arrêté n°000348/MEFBP SG/DGPXEE/SLE du 22 mars 1995 relatif à l'obligation de communication par les professionnels des barèmes et conditions de vente ;

Vu l'Arrêté n°000349/MEFBP/SG/DGPEE/SLE du 22 mars 1995 relatif à la facturation des biens et services ;

Vu l'Arrêté n°140/MEEDD/CABMIN/SG/DGCC du 14 août 2012 portant création des Comités provinciaux des Prix, de la concurrence et de la Consommation ;

Vu l'Arrêté n°000757/MEPIP/SG du 24 octobre 2014 portant création, attributions et organisation de la Cellule d'Analyse et de Prospective sur la Vie Chère ;

Vu l'Arrêté n°0577/PM du 09 juin 2016 portant Création d'un Comité Interministériel de Suivi Permanent de lutte contre la Vie Chère ;

Vu l'Arrêté n°0026/MEPPD/MC du 13 septembre 2018 fixant les modalités de délivrance de l'Agrément d'Importateur Vie Chère en République Gabonaise ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté, pris en application des dispositions des articles 4 et 5 de la loi n°14/98 du 23 juillet 1998 fixant le régime de la concurrence en République Gabonaise a pour objet de fixer, pour une durée de six (6) mois, les prix plafonds de vente de gros, de demi-gros et de détail de certains produits importés de première nécessité, à Libreville et dans les capitales provinciales.

Article 2 : Les produits de première nécessité figurant dans la liste annexée au présent arrêté sont soumis au régime de blocage des prix et bénéficient de l'exonération des droits et taxes à l'importation.

Article 3 : Les autres produits exonérés des droits et taxes à l'importation sont soumis au régime de liberté contrôlée des prix.

Les marges bénéficiaires des produits exonérés des droits et taxes à l'importation sont plafonnées à 24.5% et décomposés ainsi qu'il suit :

- Importateurs ou grossiste : 7.5% ;
- Demi-gros : 5% ;
- Détaillants : 12%.

Article 4 : Seuls les importateurs détenteurs d'un Agrément Importateur Vie Chère, délivré par l'Administration, sont habilités à importer les produits alimentaires défiscalisés visés à l'article é ci-dessus.

Article 5 : Le Directeur Général de la Concurrence et de la Consommation, le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le Directeur Général des Impôts et le Directeur Général du Commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le

13 MAI 2019

LE MINISTRE



LISTE DES PRODUITS DEFISCALISES A PRIX BLOQUES

N°	DESIGNATION	PRIX GROS ARRETE	PRIX DEMI- GROS	PRIX DE DETAIL
1	Cotis de porc semi-viandées 10kg	14,900.00	15,600.00	1,680.00
2	Cuisses de poulet 10 kg USA	8,200.00	8,600.00	950.00
3	Cuisses de poulet 10 kg Brésil	9,200.00	9,600.00	1,050.00
4	Cuisses de poulet 10kg Europe	9,000.00	9,500.00	1,050.00
5	Cuisses de poule 10 kg	9,900.00	10,400.00	1,170.00
6	Ailes de poulet B 3 phalanges 10 kg	8,900.00	9,400.00	1,050.00
7	Ailes de poule 10 kg	10,100.00	10,600.00	1,180.00
8	Quart avant de poule 10kg	9,700.00	10,200.00	1,150.00
9	Pilons de poulet 10kg	9,500.00	9,975.00	1,100.00
10	Bar Amérique du Sud 10kg 300-500G	15,200.00	16,000.00	1,650.00
11	Petits maquereaux 10 kg (300-500g)	12,000.00	12,500.00	1,320.00
12	Sardines en boite 125gx50	14,065.00	14,770.00	320.00
13	Maquereaux/Sardines en Boite 425gx24	14,530.00	15,260.00	700.00
14	Tomate double concentrée 70g x 100	7,950.00	8,350.00	100.00
15	Tomate double concentrée 400g x 24	8,835.00	9,275.00	450.00
16	Tomate double concentrée 800g x 12	8,645.00	9,075.00	850.00
17	Spaghetti sans oeufs 250gx40	6,190.00	6,500.00	190.00
18	Spaghetti sans oeufs 500gx20	6,200.00	6,510.00	350.00
19	LCS Nestlé 48 x 397g	33,040.00	33,560.00	765.00
20	LCS Nestlé 24 x 1kg	45,165.00	45,600.00	1,950.00
21	Bonnet Rouge 1kg (24 boites)	33 915	35 610	1 545
22	Bonnet Rouge (nouveau) 1kg (24 boites)	20 400	22 000	1 000
23	Bonnet Rouge (nouveau) 397g (24 boites)	9 150	10 000	500
24	Autres laits concentrés sucrés Asie 1kg (24 boites)	22 495	23 620	1 025
25	Bonnet Rouge non sucré 410gx48	32 370	33 990	795
26	Bonnet Rouge non sucré 160gx96	31 850	33 440	390
27	Bonnet Bleu non sucré 410gx48	28 255	29 665	685
28	Lait écrémé Bouteille 100 cl x 12	10,315.00	10,830.00	915.00
29	Lait ½ écrémé Bouteille 100 cl x 12	10,600.00	11,130.00	995.00
30	Lait entier Bouteille 100 cl x 12	11,660.00	12,240.00	1,095.00
31	Lait ½ écrémé Bouteille 50 cl X 24	12,740.00	13,378.00	650.00
32	Lait en poudre NIDO Nestlé 24x400g	53,480.00	54,020.00	2,365.00
33	Lait en poudre NIDO Nestlé 12x900g	56,450.00	57,015.00	5,190.00
34	Lait en poudre NIDO Nestlé 6x1,8kg	51,650.00	52,155.00	9,170.00

N°	DESIGNATION	PRIX GROS ARRETE	PRIX DEMI- GROS	PRIX DE DETAIL
----	-------------	---------------------	--------------------	-------------------

35	Lait en poudre NIDO Nestlé 6x2,5kg	73,385.00	74,085.00	12,970.00
36	Sachet NIDO 12 x 10 x 26g	20,090.00	20,290.00	185.00
37	Bonnet rouge 400g x 24	44,900.00	47,145.00	2,045.00
38	Bonnet rouge 900g x 12	47,765.00	50,155.00	4,345.00
39	Bonnet rouge 6x2500g	67,090.00	70,445.00	13,150.00
40	Guizoz 1 et 2 400gx24	51,350.00	52,112.00	2,400.00
41	Nan 1, 2, 3 OPTIPRO 400gx24	70,900.00	71,940.00	3,295.00
42	Bledilait croissance 400gx12	29,400.00	31,460.00	2,750.00
43	Blédilait croissance 900gx6	30,800.00	32,340.00	5,500.00
44	Nursie 1 ^{er} et 2 âge 400gx12	29,800.00	31,290.00	2,750.00
45	Riz blanc vrac 1kg			450.00
46	Riz blanc Eléphant 10lbs x 10	21,400.00	22,457.00	2,380.00
47	Riz blanc Eléphant 25lbs x 4	20,040.00	21,030.00	5,575.00
48	Riz blanc Eléphant 50lbs	9,015.00	9,460.00	10,025.00
49	Riz blanc Eléphant 100lbs	17,390.00	18,250.00	19,345.00
50	Riz blanc Rose 10lbs x 10	19,680.00	20,650.00	2,185.00
51	Riz blanc Rose 25lbs x 4	18,440.00	19,350.00	5,130.00
52	Riz blanc Rose 50lbs	8,300.00	8,710.00	9,235.00
53	Riz blanc Rose 100lbs	16,000.00	16,790.00	17,800.00
54	Riz parfumé vrac 1kg			750.00
55	Riz parfumé Eléphant 10lbs x 10	35,300.00	37,045.00	3,925.00
56	Riz parfumé Eléphant 25lbs x 4	34,200.00	35,890.00	9,510.00
57	Riz parfumé Eléphant 50lbs	16,920.00	17,755.00	18,820.00
58	Riz parfumé Eléphant 100lbs	32,800.00	34,420.00	36,485.00